



SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN AOÛT 2023

À la fin août, 3'483 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) valaisans, soit 82 de plus que le mois précédent. Le taux de chômage en Valais s'établit à 2.0% (+0.1 pt).

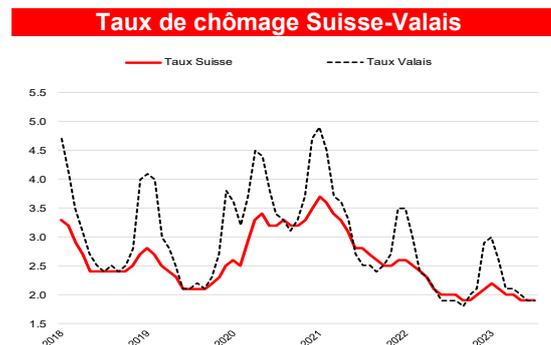
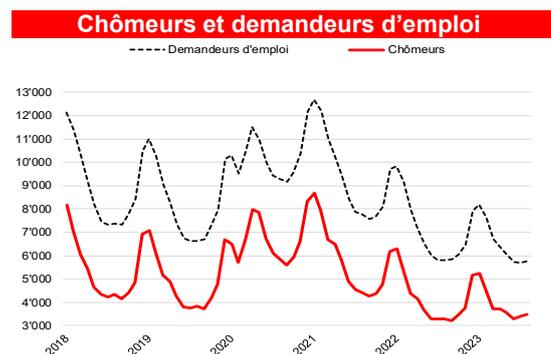
Par rapport au mois précédent, le canton du Valais a connu une évolution de son taux de chômage semblable à celle de la Suisse (+0.1 pt).

Au niveau des grandes régions du canton, nous observons une légère diminution du chômage dans le Haut-Valais contrairement au Bas-Valais qui, de son côté, enregistre une légère hausse. Dans le Valais Central, le taux de chômage est resté stable.

Enfin, d'après les dernières perspectives de BAK Economics, l'évolution économique du canton du Valais devrait croître en 2023 mais à un rythme plus lent qu'en 2022. Cette année, le nombre d'emplois ainsi que le PIB devraient augmenter respectivement de 1.7% et 1.2%.

7 septembre 2023

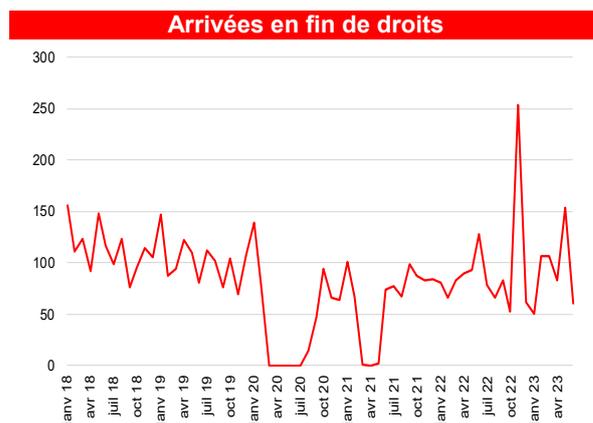
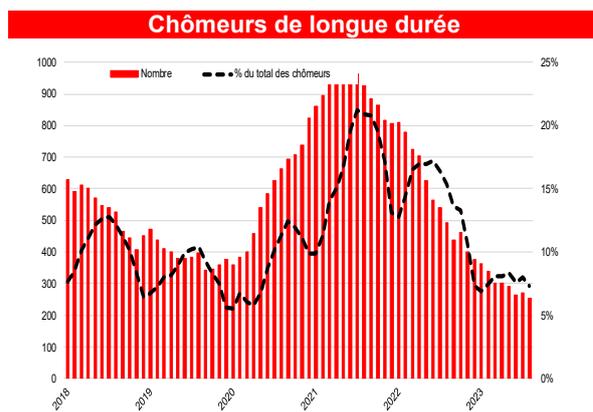
Chômage août 2023			
	Taux	Chômeurs	
Valais	2%	3'483	↗
Haut-Valais	0.6%	274	↘
Valais central	2.3%	1'582	→
Bas-Valais	2.5%	1'627	↗



	Taux de chômage			Chômeurs		
	Août 2023	variation mensuelle	variation annuelle	Août 2023	variation mensuelle	variation annuelle
Suisse	2.0	0.1	0.0	89'881	2'280	-1'491
Valais	2.0	0.1	0.1	3'483	82	216
Haut-Valais	0.6	-0.1	0.1	274	-12	79
Valais Central	2.3	0.0	0.0	1'582	16	14
Bas-Valais	2.5	0.1	0.2	1'627	78	123
RAV Oberwallis	0.6	-0.1	0.2	271	-12	82
ORP Sierre	2.1	0.0	0.0	473	-14	-2
ORP Sion	2.4	0.0	0.0	1'112	31	12
ORP Martigny	2.4	0.0	0.4	801	15	134
ORP Monthey-St.-Maurice	2.6	0.2	-0.1	826	62	-10

Contact

Eduard Nevistic, collaborateur scientifique à l'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE), entre 11h00 et 11h30.
Tél. 027 606 73 38



Profil des chômeurs

	Chômeurs			Taux de chômage		
	Août 2023	variation mensuelle	variation annuelle	Août 2023	variation mensuelle	variation annuelle
15-24 ans	498	85	42	3.0	0.5	0.3
25-49 ans	2'034	-13	205	2.0	0.0	0.2
50-64 ans	951	15	-29	1.7	0.0	-0.1
Hommes	1'814	7	161	1.9	0.0	0.2
Femmes	1'669	75	55	2.1	0.1	0.1
Suisses	1'886	11	31	1.4	0.0	0.0
Etrangers	1'597	71	185	3.5	0.2	0.4
Au chômage depuis 1-6 mois	2'559	110	436	-	-	-
Au chômage depuis 6-12 mois	669	-11	18	-	-	-
Au chômage depuis plus de 12 mois (longue durée)	255	-17	-238	-	-	-

Chômage par activités économiques

	Août 2023		Variation mensuelle		Variation annuelle	
	Effectifs	Part en %	Absolue	Relative en %	Absolue	Relative en %
Activités saisonnières						
Construction	272	8	-5	-1.8	-24	-8.1
Hôtellerie, restauration	420	12	-7	-1.6	96	29.6
Agriculture, sylviculture	56	2	12	27.3	8	16.7
Activités non saisonnières						
Industrie	394	11	16	4.2	11	2.9
Commerce; entretien et réparation d'automobiles	601	17	25	4.3	-5	-0.8
Transports	154	4	-7	-4.3	11	7.7
Information et communication	78	2	1	1.3	6	8.3
Activités spécialisées, scientifiques, immobilières et financière	415	12	17	4.3	65	18.6
Activités de service administratif et de soutien	166	5	-4	-2.4	21	14.5
Administration publique, assurances sociales et enseignement	250	7	-3	-1.2	-8	-3.1
Santé et action sociale	348	10	8	2.4	-2	-0.6
Activités créatives, artistiques et de spectacle	72	2	4	5.9	28	63.6
Autres professions	257	7	25	10.8	9	3.6

Taux de chômage : Depuis le 1^{er} janvier 2020, le taux de chômage est calculé sur le recensement de la population active issue de la mise en commun de données recueillies sur 3 ans (2018-2020) par l'Office fédéral de statistique (OFS). Le Valais compte une population active de 176'414 personnes.

Chômeurs : Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage.

Demandeurs d'emploi : Tous les demandeurs d'emploi, chômeurs et non-chômeurs, inscrits aux ORP et cherchant un emploi.

Chômeurs de longue durée : Personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année

Chômeurs en fin de droit : chômeurs qui ont épuisé leur droit maximum aux indemnités journalières ou dont le droit aux indemnités journalières s'est éteint à l'expiration du délai-cadre de deux ans sans qu'il n'ait pu ouvrir un nouveau délai-cadre d'indemnisation.